

RAID DE GAYANT – 3^{ème} édition

Dimanche 23 octobre 2022

REGLEMENT DES RAIDS DECOUVERTE + SPORTIF

Article 1 : Organisation

La 3^{ème} édition du raid de Gayant se déroulera le dimanche 23 octobre 2022 et sera organisée par la direction des sports de la Ville de Douai en collaboration avec le club Tous Azimuts Douai affilié à la Fédération Française de Course d'Orientation.

Le lieu de départ/arrivée est situé au parc de loisirs Jacques Vernier, Route de Tournai, 59500 Douai.

Le stationnement de tous les véhicules pourra se faire au niveau du parking P1 de Gayant Expo, à proximité immédiate du parc Jacques Vernier.

Article 2 : Règlement

2.1 – Le règlement définit les règles de fonctionnement de l'épreuve. Le fait de s'inscrire à l'épreuve entraîne l'acceptation totale et sans restriction du présent règlement.

2.2 – Le raid de Gayant se déroule dans le respect des lois visant la protection de l'environnement.

2.3 – Deux formules de raid sont proposées :

- **Le raid sportif :**

- dimanche 23 octobre 2022, départ à 10h00, +/- 5h30 d'effort
- 1 prologue + 13 épreuves en 2 boucles distinctes
- épreuves : disc golf, course d'orientation, escalade, crossfit, canoë-run, tir à l'arc, parcours militaire aquatique, run & bike, foot golf, vtt/cyclocross, etc.
Les transitions d'un site sportif à un autre se font en vélo.

- **Le raid découverte :**

- dimanche 23 octobre 2022, départ à 11h30, +/- 4h00 d'effort
- 1 prologue + 1 boucle de 8 épreuves

- épreuves : disc golf, course d'orientation, cross-training militaire, canoë, vtt/cyclocross, escalade, basket-ball et parcours aquatique/water-polo. Les transitions d'un site sportif à un autre se font en vélo.

Un briefing obligatoire pour toutes les équipes se tiendra 15 minutes avant chaque départ de raid, soit à 9h45 pour le raid sportif, 11h15 pour le raid découverte. Le briefing aura lieu au niveau de la ligne de départ de l'épreuve.

Remarque : les lieux et les épreuves peuvent éventuellement être modifiés par l'organisation



Aucun départ sur une épreuve sportive ne pourra être donné au-delà de l'heure limite de la fin du raid.

2.4 – Tous les participants s'engagent à respecter le code de la route et les consignes données par les signaleurs le cas échéant. Ils ne sont en aucun cas prioritaires lorsqu'ils circulent sur des routes ouvertes à la circulation. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables du comportement des équipes enfreignant ce point.

Article 3 : Conditions d'inscriptions

3.1 – Conditions d'accès

- Tarifs :
 - Raid sportif : 30€ par équipe de 2 personnes
 - Raid découverte : 20€ par équipes de 2 personnes
- Agés :
 - Raid sportif : 2 équipiers d'au minimum 16 ans révolus au 23/10/2022
 - Raid découverte :
 - 1 équipier d'au minimum 11 ans révolus au 23/10/2022
 - 1 équipier d'au minimum 18 ans et + révolus au 23/10/2022
 - Une catégorie, avec classement spécifique, est proposée aux adolescents : 2 équipiers entre 14 et 17 ans révolus au 23/10/2022
- Autorisation d'un responsable légal majeur obligatoire (fournie) pour toute inscription d'un participant mineur
- Covid-19 :
 - Selon les protocoles sanitaires en vigueur

3.2 – Le raid s'adresse à tous les licenciés FFCO, UFOLEP, FFTri, FFA et à tous les non-licenciés munis d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du raid multisport, du sport ou de la course à pied en compétition (licence en cours de validité ou certificat datant de moins de 3 ans à la date de l'évènement).

3.3 – Tous les participants déclarent être en possession d’une police d’assurance individuelle couvrant les dommages corporels ou d’une prise en charge par la couverture sociale et/ou mutuelle.

Tous les participants dégagent les organisateurs et la ville de Douai de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes blessures personnelles, décès ou dommages matériels, **vol ou vandalisme** survenus lors du raid de Gayant.

3.4 – Les inscriptions se font via :

- La plateforme d’inscription Adeorun (<https://raid-de-gayant.adeorun.com/>) et ce jusqu'au dimanche 16/10/2022 ;
- L’équipe organisatrice se donne le droit de refuser toute inscription **après 100 équipes inscrites (50 pour chaque raid)**;
- Aucune inscription ne pourra être faite sur place le jour de la manifestation sportive.

Des formulaires types sont également mis à disposition et/ou téléchargeables en ce qui concerne les autorisations de responsabilité légale et les certificats médicaux à fournir.

3.5– Retrait des dossards :

- **Vendredi 21 octobre 2022**, de 14h à 20h à la Direction des Sports – Hôtel de Ville de Douai – Accès par la rue de la Mairie ou par la rue Francis Godin – 59500 Douai
- **Samedi 22 octobre 2022**, 14h à 18h au Parc Jacques Vernier – Route de Tournai – 59500 Douai – (à l’accueil-billetterie du parc)
- **Dimanche 23 octobre 2022**, dès 8h30 jusqu’à 30 minutes avant le départ de l’épreuve, au Parc Jacques Vernier – Route de Tournai – 59500 Douai



Il est possible de retirer le dossard d’un autre participant sur présentation d’une pièce d’identité valide de ce dernier.

Article 4 : Matériel obligatoire

Aucun matériel particulier n'est proposé au départ, mis à part le doigt électronique pour le pointage des épreuves, les cartes pour l’itinéraire à suivre et le matériel spécifique aux épreuves.

Pour la bonne réalisation de votre raid, vous devrez donc **obligatoirement** apporter votre propre matériel : **(aucun prêt ne sera possible de la part de l’organisateur)**

- un Vélo Tout Terrain/Vélo Cyclo-Cross/Vélo Gravel (par équipier) en bon état de fonctionnement et sans assistance électrique, vêtements adaptés et accessoires utiles (nécessaire de réparation par exemple) ;
 - o *Attention, une épreuve de run & bike est au programme du raid sportif, veillez à ce que l'unique vélo utilisé lors de cette épreuve soit le plus adapté possible à chacun des 2 coéquipiers (+/- de la même taille ou réglages rapides du vélo recommandés)*
- Ravitaillement solide et liquide en quantité suffisante pour la durée totale du raid ;
- Dossard et plaque de vélo visibles (fournis au retrait des dossards) ;
- Porte-dossard ou épingles à nourrice à prévoir ;
- Un casque de vélo (par équipier), port obligatoire avec jugulaire fermée lorsque les participants sont sur leur vélo, sur une épreuve ou en transition ;
- Pour l'équipe : un téléphone portable chargé avec les numéros des organisateurs (Jeff au 0638646587, Walter au 0678414401, Nicolas au 0607962250), numéros uniquement joignables le jour du raid et qu'en cas de nécessité (abandon, blessure, etc.), couverture de survie, sifflet ;
- Un maillot de bain et une serviette pour les épreuves aquatiques ;
- Matériel conseillé : porte-carte VTT, sac à dos ou sac d'hydratation, vêtements chauds si besoin, nécessaire de réparation, etc..

Un ravitaillement final solide/liquide sera proposé à tous les participants.

Article 5 : Arrivée

L'équipe sera considérée comme arrivée lorsque les deux partenaires auront franchi la ligne d'arrivée. L'heure limite est fixée à 15h30 le dimanche 23 octobre 2022 pour l'ensemble des équipes des raids Découverte + Sportif.

ATTENTION : vous serez pénalisés par des retraits de points pour un temps limite dépassé.

Article 6 : Catégories

- le classement se fait aux points (crédités grâce aux balises trouvées en vélo sur les transitions et sur les performances pendant les épreuves). Le temps total servira à départager les ex-aequo.
- Tout dépassement de l'heure limite sera pénalisé de 10 points par minute entamée.
- catégories :
 - o Raid Découverte : Scratch, Homme, Femme, Mixte, Ado

- Raid Sportif : Scratch, Homme, Femme, Mixte

Le total est donc de 9 catégories distinctes pour le raid de Gayant.

Article 7 : Règles spécifiques

- Blessure/Abandon : le raid de Gayant est une épreuve par équipe, les deux équipiers doivent donc partir et arriver ensemble. En cas de blessure d'un participant, voici les différents cas de figure qui peuvent arriver :

- Abandon de l'équipe (signalement obligatoire à l'organisation) + retour obligatoire au point de départ/arrivée

- Si un coureur est apte physiquement à terminer les épreuves, il en a la possibilité sans toutefois pouvoir être classé, ni son équipe. Le retour des 2 équipiers au point de départ/arrivée est obligatoire avant l'heure limite.

- Secours : en cas de nécessité, une équipe de secours sera postée à proximité du lieu de départ/arrivée. Pour les incidents/accidents arrivant dans des lieux plus isolés ou éloignés du parc Jacques Vernier, il faudra faire appel aux services d'urgence (pompiers) pour être pris en charge et soigné le plus rapidement possible.

- VTT/Cyclocross et Run & Bike : port du casque obligatoire avec jugulaire fermée. Interdiction de circuler à deux sur le même vélo. Les routes/parkings sont ouverts à la circulation, les concurrents ne sont donc en aucun cas prioritaires et doivent respecter scrupuleusement le code de la route et les consignes des signaleurs le cas échéant.

- Il est obligatoire de respecter la zone "parc à vélos" au cœur du parc de loisirs lorsque les vélos sont inutilisés :

- Epreuve CO : les 2 vélos de chaque équipe restent au parc à vélos, la transition jusqu'au départ de l'épreuve se faisant à pied ;
- Epreuve VTT/Cyclocross : l'épreuve et la transition s'effectuent en vélo. Cette épreuve, du fait de son emplacement sur le terriil du parc Jacques Vernier, nécessitera de la part des 2 équipiers de s'y rendre **obligatoirement** en empruntant le chemin de halage longeant la Scarpe ;
- Epreuve Run & Bike : 1 des 2 vélos reste dans le parc à vélos, la transition jusqu'au départ de l'épreuve se faisant à pied pour un participant et en vélo pour son équipier.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en matière de dégradations, vols ou autres reliés au matériel de chacun des participants, et ce du départ à l'arrivée du raid.

- Tout comportement volontairement antisportif ou dangereux durant la totalité du raid entraînera automatiquement la disqualification des équipes prises en défaut.

Article 8 : Récompenses/lots :

Pour le raid Découverte :

- 3 premières équipes au scratch
- 1^{ère} équipe Homme
- 1^{ère} équipe Femme
- 1^{ère} équipe Mixte
- 1^{ère} équipe Ado

Pour le raid Sportif :

- 3 premières équipes au scratch
- 1^{ère} équipe Homme
- 1^{ère} équipe Femme
- 1^{ère} équipe Mixte

Article 9 : Médical

L'assistance médicale est confiée à la croix rouge.

Article10 : Assurance

Pour cette course, les organisateurs sont couverts par une assurance Responsabilité Civile Organisateur souscrit auprès la compagnie SMACL Assurances – 141 Avenue Salvador Allende – CS 20000 – 79031 Niort cédex 9 – police n° C2022-1318.

L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

Article 11 : Droit à l'image CNIL

Par le présent règlement, les concurrents acceptent, la libre utilisation des photos, vidéos, images Internet et tout enregistrement relatif à cette épreuve au sol ou aérienne.

Article 12 : Remboursement

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation, l'organisation pourra être amenée à rembourser tout ou partie des frais d'engagement des concurrents.